



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec les collectivités locales,
Bureau de l'environnement**

Affaire suivie par : Josiane GRAMONT
Téléphone : 04 67 61 62 73
Mél : josiane.gramont@herault.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE NEGOCE OU DE COURTAGE
DE DECHETS.**

Le Préfet de l'Hérault

VU le Livre V, titre IV du Code de l'environnement ;

VU les articles R.541-54-1 et R.541-55 à R.541-58 du Code de l'environnement relatifs au négoce et au courtage de déchets ;

Délivre à la S.A.R.L. **PROXI RECYCL** dont le siège est situé : 3Bis rue du Maquis - 34920 LE CRES, récépissé de sa déclaration du 13 mars 2023, relative à son activité de négoce de déchets dangereux et non dangereux.

Récépissé NC n° **34230302** délivré le 20 mars 2023 dans le département de l'Hérault.

La **validité** de ce récépissé est de **5 ans**.

Pour le préfet
L'adjoint au chef de bureau, par délégation,


Driss DAGHMOUS.